

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 3,5% provenant de :

- L'augmentation de 9,8% des impôts directs (+1.196 MDH) suite à la hausse de 13% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+519 MDH), de 12,4% de la taxe professionnelle (+355 MDH), de 13,9% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+196 MDH), de 2,8% de la taxe de services communaux (+100 MDH) et de 7,8% de la taxe d'habitation (+26 MDH);
- La hausse de 1,9% des impôts indirects (+326 MDH) qui s'explique principalement par l'augmentation de 2,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+377 MDH), conjuguée à la diminution de 50,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-322 MDH) ;
- La diminution de 3,4% des recettes non fiscales (-247 MDH), provenant notamment de la baisse de 17% des subventions (-504 MDH) et de 12,5% des recettes domaniales (-96 MDH), conjuguée à la hausse de 33,4% des fonds de concours (+281 MDH) et de 13,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+121 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 51,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2,8% (+579 MDH) en raison de la hausse de 6,4% des dépenses des autres biens et services (+614 MDH) et de 3,3% des charges en intérêts de la dette (+30 MDH), conjuguée à la baisse de 0,7% des dépenses de personnel (-65 MDH) ;
- des dépenses d'investissement passant de 9,3 MMDH à fin octobre 2022 à 11 MMDH à fin octobre 2023, soit une hausse de 17,9%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin octobre 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 16,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 16 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 7,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.391 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 8,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.863 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 7,1 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin octobre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (7,1 MMDH) et des années antérieures ont été de 52,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2022	Prévisions 2023	Octobre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	36 330	49 309	37 605	76%	3,5%
1.1- Recettes fiscales :	28 962	41 044	30 484	74%	5,3%
<i>Impôts directs</i>	12 186	22 938	13 382	58%	9,8%
<i>Impôts indirects</i>	16 776	18 106	17 102	94%	1,9%
1.2- Recettes non fiscales :	7 368	8 265	7 121	86%	-3,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	771	829	675	81%	-12,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	902	1 590	1 023	64%	13,4%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 809	3 104	3 586	116%	-5,9%
<i>Autres recettes</i>	1 886	2 742	1 837	67%	-2,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	20 343	33 341	20 922	63%	2,8%
2.1- Biens et services :	19 421	32 206	19 970	62%	2,8%
<i>Personnel</i>	9 807	13 431	9 742	73%	-0,7%
<i>Autres biens et services</i>	9 614	18 775	10 228	54%	6,4%
2.2- Intérêts de la dette	922	1 135	952	84%	3,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	15 987	15 968	16 683		
4- INVESTISSEMENT²	9 314	46 554	10 983	24%	17,9%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	4	-24	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 859	-3 556	1 390		
7- EXCEDENT³	8 536	-34 166	7 091		
8- FINANCEMENT² :	-8 536	34 166	-7 091		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 813	2	1 963		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 869	-2 481	-1 996		
<i>Variation de l'excédent</i>	-8 480	36 645	-7 058		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2022	Prévisions 2023	Octobre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	28 962	41 044	30 484	74%	5,3%
IMPÔTS DIRECTS	12 186	22 938	13 382	58%	9,8%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 581	8 768	3 681	42%	2,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 869	7 495	3 224	43%	12,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	332	909	358	39%	7,8%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 412	2 325	1 608	69%	13,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 166	1 761	2 641	150%	21,9%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 826	1 680	1 870	111%	2,4%
IMPÔTS INDIRECTS	16 776	18 106	17 102	94%	1,9%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	14 073	12 837	14 450	113%	2,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	642	450	320	71%	-50,2%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	577	964	667	69%	15,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	183	258	190	74%	3,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	143	500	215	43%	50,3%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	165	180	159	88%	-3,6%
<i>Taxe de séjour</i>	109	347	219	63%	100,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	236	234	262	112%	11,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	648	2 336	620	27%	-4,3%
RECETTES NON FISCALES	7 368	8 265	7 121	86%	-3,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	771	829	675	81%	-12,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	902	1 590	1 023	64%	13,4%
<i>Fonds de concours</i>	841	287	1 122	391%	33,4%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	532	1 051	591	56%	11,1%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	429	305	438	144%	2,1%
<i>Subventions</i>	2 968	2 817	2 464	87%	-17,0%
<i>Recettes diverses</i>	925	1 386	808	58%	-12,6%
TOTAL DES RECETTES	36 330	49 309	37 605	76%	3,5%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 692	2 608	26 305	37 605
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	492	289	6 694	7 475
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	354	224	3 548	4 126
<i>Produits des services</i>	0	2	951	953
<i>Produits des biens</i>	138	63	2 195	2 396
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	184	0	7 079	7 263
Taxe de services communaux	184	0	3 497	3 681
Taxe professionnelle	0	0	3 224	3 224
Taxe d'habitation	0	0	358	358
1.3- Ressources transférées :	8 016	2 319	12 532	22 867
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	2 211	12 239	14 450
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	4 511	0	0	4 511
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	320	0	0	320
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 185	108	293	3 586
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 640	1 325	17 957	20 922
2.1- Biens et services :	1 252	1 287	17 431	19 970
<i>Personnel</i>	190	932	8 620	9 742
<i>Autres biens et services</i>	1 062	355	8 811	10 228
2.2-Intérêts de la dette	388	38	526	952
3- SOLDE ORDINAIRE	7 052	1 283	8 348	16 683
4- INVESTISSEMENT	7 012	1 115	2 856	10 983
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	161	1 229	1 390
7- EXCEDENT	40	329	6 722	7 091
8- FINANCEMENT :	-40	-329	-6 722	-7 091
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 560	225	178	1 963
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-603	-96	-1 297	-1 996
<i>Variation de l'excédent</i>	-997	-458	-5 603	-7 058

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 3,5% et des dépenses ordinaires de 2,8%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 16,7 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 11 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.391 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 7,1 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 37,6 MMDH en augmentation de 3,5% par rapport à fin octobre 2022. Ceci s'explique par la hausse de 1,6% des recettes transférées, de 7,1% des recettes gérées par l'Etat et de 6,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	22 516	19 832	22 867	1,6%
Gérées par l'Etat	6 782	17 172	7 263	7,1%
Gérées par les collectivités	7 032	12 305	7 475	6,3%
TOTAL	36 330	49 309	37 605	3,5%

1.1-RECETTES FISCALES

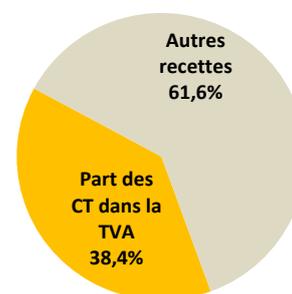
Les recettes fiscales ont atteint 30,5 MMDH, en augmentation de 5,3% par rapport à leur niveau à fin octobre 2022, suite à la hausse de 9,8% des impôts directs et de 1,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 22,9 MMDH à fin octobre 2023 contre 22,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 1,6%. Ceci résulte de l'augmentation de 13% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+519 MDH), de 2,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+377 MDH) et de 33,4% des fonds de concours (+281 MDH), conjuguée à la diminution de 17% des subventions (-504 MDH) et de 50,2% de part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-322 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 38,4% de leur part dans le produit de la TVA.

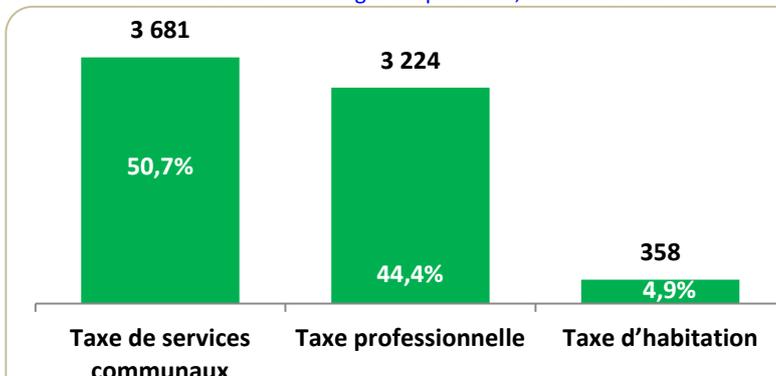
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7.263 MDH contre 6.782 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 7,1%, provenant de la hausse de 12,4% de la taxe professionnelle (+355 MDH), de 2,8% de la taxe de services communaux (+100 MDH) et de 7,8% de la taxe d'habitation (+26 MDH).

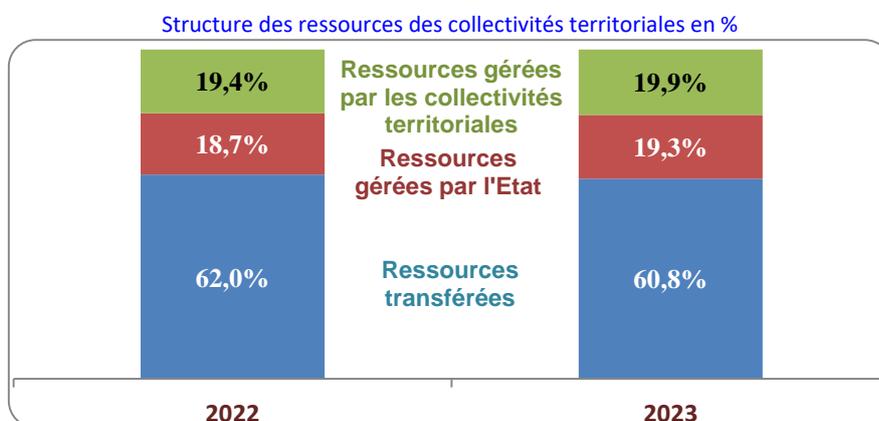
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 7.475 MDH à fin octobre 2023 contre 7.032 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 6,3%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.608 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (1.023 MDH), des recettes domaniales (675 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (667 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2022 et fin octobre 2023, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



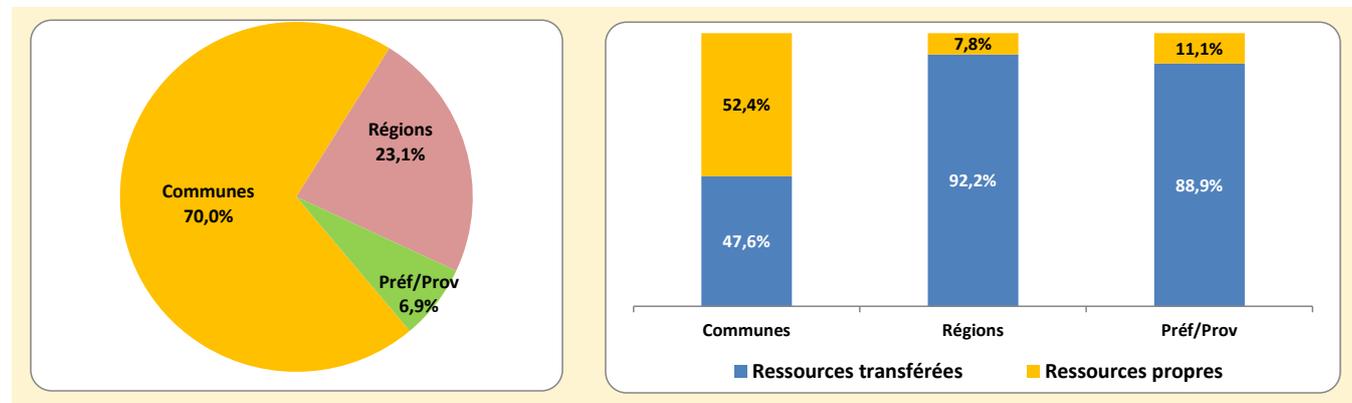
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7,1 MMDH, en diminution de 3,4% par rapport à leur niveau à fin octobre 2022, en raison principalement de la baisse de 17% des subventions (-504 MDH) et de 12,5% des recettes domaniales (-96 MDH), conjuguée à la hausse de 33,4% des fonds de concours (+281 MDH) et de 13,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+121 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 26,3 MMDH et représentent 70% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin octobre 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47,6% des recettes des communes contre 88,9% pour les préfetures et provinces et 92,2% pour les régions.

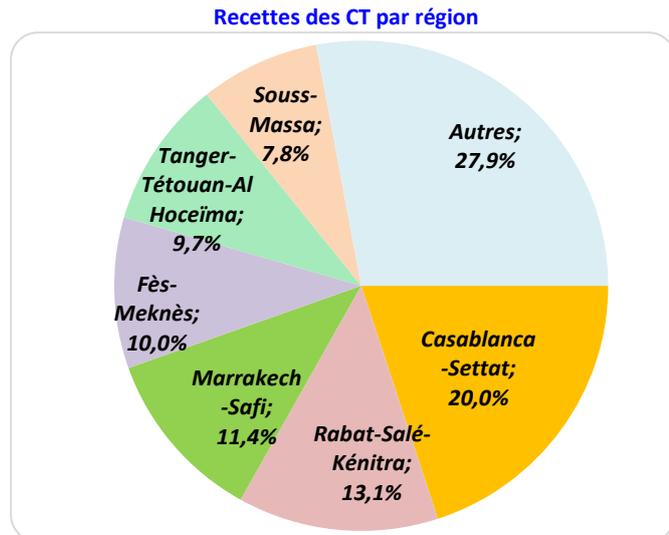


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,1% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.511 MDH) représentent 20% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,1% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 987	3 191	2 334	7 511
Rabat-Salé-Kénitra	954	1 278	2 712	4 943
Marrakech-Safi	1 002	677	2 620	4 299
Fès-Meknès	646	438	2 660	3 744
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	865	657	2 140	3 662
Souss-Massa	627	462	1 856	2 945
L'oriental	438	267	2 148	2 854
Béni Mellal-Khénifra	373	207	1 886	2 466
Drâa-Tafilalet	196	67	1 511	1 774
Laâyoune-Sakia El Hamra	203	0	1 296	1 498
Guelmim-Oued Noun	89	19	927	1 034
Dakhla-Oued Ed Dahab	95	0	779	873
TOTAL	7 475	7 263	22 867	37 605

2- DEPENSES

A fin octobre 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 33,9 MMDH, en hausse de 7,5% par rapport à leur niveau à fin octobre 2022. Elles se composent à hauteur de 61,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 20,9 MMDH, soit une augmentation de 2,8% en raison de la hausse de 6,4% des dépenses des autres biens et services et de 3,3% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de 0,7% des dépenses de personnel.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	9 807	13 431	9 742	73%	-0,7%
Autres biens et services	9 614	18 775	10 228	54%	6,4%
Intérêts dette	922	1 135	952	84%	3,3%
TOTAL	20 343	33 341	20 922	63%	2,8%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2023 ont atteint 9.742 MDH contre 9.807 MDH à fin octobre 2022, soit une baisse de 0,7% (-65 MDH). Les salaires représentent 46,6% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 67,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 10.228 MDH à fin octobre 2023 contre 9.614 MDH un an auparavant, en hausse de 6,4%. Elles sont constituées pour 55,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 952 MDH à fin octobre 2023 contre 922 MDH un an auparavant, en hausse de 3,3%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 16,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 16 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 11 MMDH à fin octobre 2023 contre 9,3 MMDH à fin octobre 2022, soit une augmentation de 17,9% (+1.669 MDH).

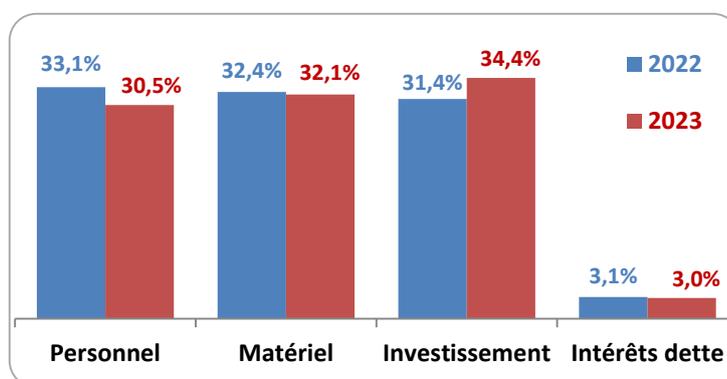
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.780 MDH), des émissions au titre des acquisitions immobilières (+104 MDH) et des Acquisitions mobilières (+97 MDH), conjuguée à la baisse des émissions au titres des projets intégrés (-296 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (3.414 MDH contre 1.725 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 820	12 300	1 770	14%	-2,7%
Projets intégrés ⁶	1 683	9 166	1 387	15%	-17,6%
Acquisitions immobilières	552	7 321	656	9%	18,8%
Acquisitions mobilières ⁷	404	2 014	501	25%	24,0%
Programmes nationaux ⁸	3 034	9 000	3 068	34%	1,1%
Subventions	1 821	6 753	3 601	53%	97,7%
TOTAL	9 314	46 554	10 983	24%	17,9%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2022 et fin octobre 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

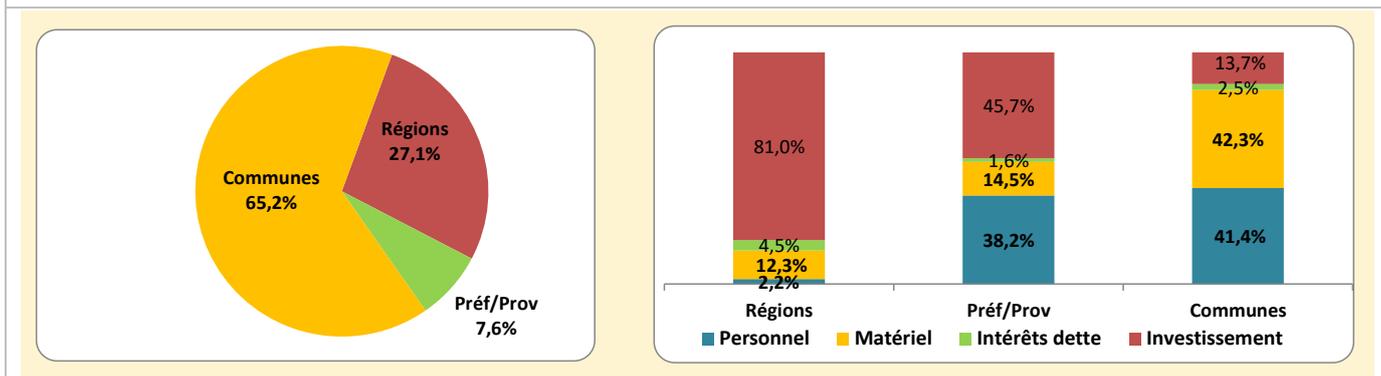
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 20,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 65,2% à fin octobre 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (41,4%) et des préfectures et provinces (38,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 81% des dépenses d'investissement, de 12,3% des dépenses de matériel, de 4,5% des charges en intérêts de la dette, et de 2,2% des dépenses de personnel.

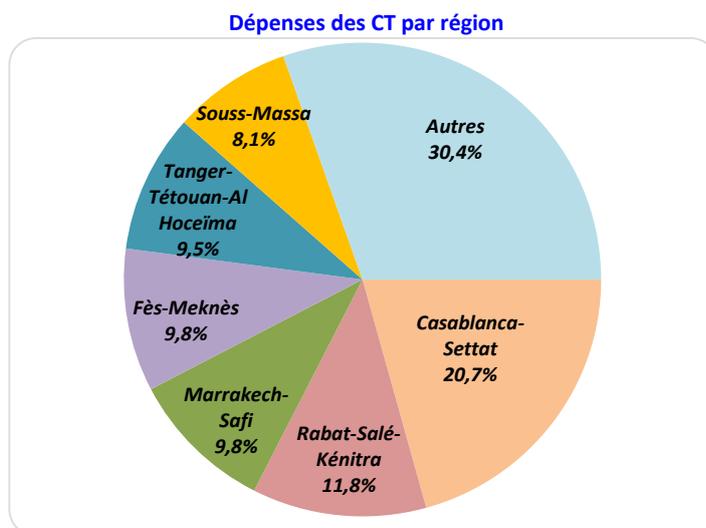


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.602 MDH) représentent 20,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 875	2 442	200	2 085	6 602
Rabat-Salé-Kénitra	1 317	1 456	91	903	3 767
Marrakech-Safi	1 071	1 157	40	872	3 140
Fès-Meknès	1 126	1 131	80	776	3 113
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	884	1 243	68	822	3 017
Souss-Massa	710	550	159	1 155	2 574
L'oriental	896	662	80	931	2 569
Béni Mellal-Khénifra	654	499	65	960	2 178
Drâa-Tafilalet	395	259	22	1 401	2 077
Laâyoune-Sakia El Hamra	461	479	84	413	1 437
Guelmim-Oued Noun	235	181	9	402	827
Dakhla-Oued Ed Dahab	118	169	54	263	604
TOTAL	9 742	10 228	952	10 983	31 905

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2023 des soldes positifs de 1 MDH et de 1.390 MDH respectivement contre un solde positif de 4 pour les budgets annexes et un solde positif de 1.859 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 7,1 MMDH à fin octobre 2023 contre un excédent global de 8,5 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin octobre 2023, soit 7,1 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.963 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.996 MDH et la reconstitution des excédents pour 7,1 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin octobre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 52,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (7,1 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,6% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin octobre 2023

